

ARRÊTÉ

Arrêté n° VVSG20230213-01

OBJET : ACTION SOCIALE : Composition du conseil d'administration du Centre communal d'action sociale (CCAS) – Nomination de Marguerite Desbrosses (APF France handicap)

Le Maire, Président du Centre communal d'action sociale de Vendôme ;
Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles L. 123-6 et R. 123-7 à R. 123-15 qui prévoient notamment que le conseil d'administration du Centre communal d'action sociale comprend également des membres nommés par le maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune et que les membres élus et les membres nommés le sont en nombre égal ;
Vu le procès-verbal d'élection du maire de Vendôme du 28 mai 2020, proclamant Laurent Brillard, maire de Vendôme ;
Vu la délibération du conseil municipal n° VVD20200528-09 du 28 mai 2020 fixant à dix le nombre des membres du Conseil d'administration du CCAS, soit cinq représentants du conseil municipal et cinq membres nommés par le maire, et fixant les modalités de dépôt des listes portant élection de cinq représentants, conseillers municipaux pour siéger au CCAS de Vendôme ;
Vu la délibération du conseil municipal n° VVD20200625-04 du 25 juin 2020 élisant les cinq représentants du conseil municipal pour siéger au CCAS ;
Vu l'arrêté n° VVSG20200702-27 du 2 juillet 2022-07 du 22 juillet 2020 portant nomination des membres nommés pour représenter les associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, du soutien aux retraités, aux personnes âgées et aux personnes handicapées ;
Considérant la fin de fonction d'Alain Dupont reçue par courriel le 27 octobre 2022, représentant l'APF France handicap ;
Considérant la candidature de Marguerite Desbrosses reçue par courriel le 2 février 2023 pour représenter l'APF France handicap au sein du Conseil d'administration du CCAS.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Est nommée membre du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de Vendôme : Marguerite Desbrosses, représentant l'APF France handicap.

ARTICLE 2 : Les autres dispositions de l'arrêté VVSG20200702-27 du 2 juillet 2020 sont inchangées.

ARTICLE 3 : Les membres nommés pour siéger au Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de Vendôme sont :

Nom	Association	Date
Pierre FAUVINET	Vendômois handicap	2 juillet 2020
Maire-Claude DUBUT	Cœur et santé	2 juillet 2020
Muguette SAILLARD	La Taravelle	2 juillet 2020
Géraldine BEURAIN	Colorpa	2 juillet 2020
Marguerite DESBROSSES	APF France handicap	13 février 2023

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera transmis au représentant de l'État dans le département et notifié à l'intéressée. Il sera publié et inscrit au registre des arrêtés. Une copie sera adressée à la directrice du CCAS de Vendôme.

ARTICLE 5 : Dans un délai de deux mois à compter de la date de publication du présent arrêté, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé de réception :

- un recours gracieux adressé au maire, BP 20107, 41106 Vendôme cedex. Au terme d'un délai de deux mois, le silence du maire vaut rejet implicite du recours gracieux ;
- un recours contentieux auprès du tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie, 45000 Orléans. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique télécours citoyens accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait à Vendôme, le 13 février 2023

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire
Laurent BRILLARD